

9481 - Doit-elle demander le divorce pour préjudice subi de la part du mari ?

La question

Question : Est-il permis à une femme qui ne s'est mariée qu'il y a quelques mois et qui en plus est enceinte de demander le divorce pour mauvais traitement infligé par son mari qui la frappe, l'humilie et ne lui permet pas de se rendre à la mosquée puisqu'elle a refusé de lui permettre d'épouser une américaine récemment convertie à l'Islam... Le mari est américain et il avait eu un enfant hors mariage avec celle qui vient de se convertir à l'Islam ?

La réponse détaillée

La femme a le droit de demander le divorce quand elle est confrontée à un mauvais traitement qu'elle juge insupportable, et quand elle ne perçoit pas la dépense obligatoire, et quand le mari adopte un comportement licencieux, si elle estime qu'il est dans son intérêt de se séparer de lui pour mieux préserver sa foi et sa chasteté.